

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE-DE-BOLTON

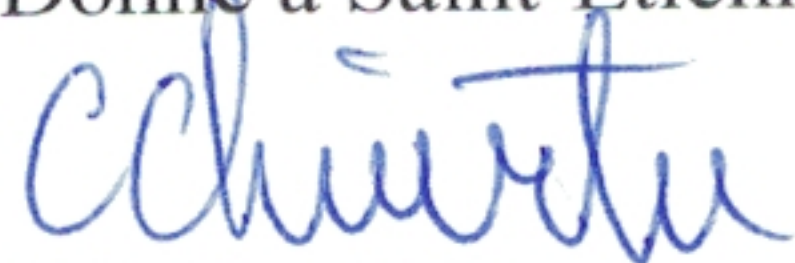
AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement 2025-15

Veillez prendre avis que lors de la séance régulière du 13 janvier 2026, le Conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton a adopté le Règlement numéro 2025-15 sur la taxation pour l'exercice financier 2026.

Le règlement 2025-15 peut être consulté sur le site de la municipalité ou à la Mairie, au 9, rang de la Montagne, à Saint-Étienne-de-Bolton, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Étienne-de-Bolton, le 16 janvier 2026



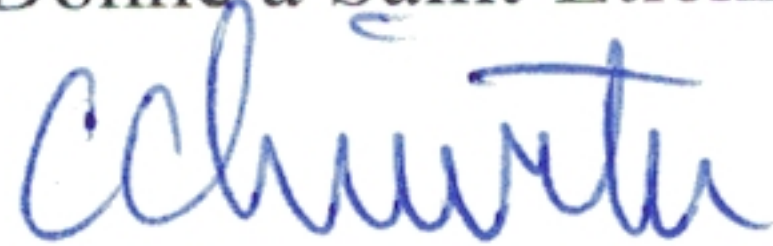
Cristina Chiurtu
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Cristina Chiurtu, greffière-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants :

- Mairie, au 9, rang de la Montagne
- Site internet www.sedb.qc.ca

Donné à Saint-Étienne-de-Bolton, le 16 janvier 2026



Cristina Chiurtu
Directrice générale et greffière-trésorière